

15. Mars 1785.

407

contagion qui pourroit ralentir le zèle des médecins, & leur indique les précautions les plus rassurantes; parmi lesquelles nous ne compterons pas avec lui les cauterés, & bien moins encore l'inoculation de l'épidémie (a). Une telle précaution me donneroit autant de peur què le mal, puisque dans le fonds elle n'est autre chose que lui-même.



De l'Etat religieux; par Mr. l'abbé de Bonnefoi, & Mr. l'abbé Bernard, avocat au parlement. A Paris, chez la veuve Hérissant; à Liege, chez Lemarié. 1784. Vol. in-12 de 377 pag. Prix 2 liv. 8 sols broché.

LEs sept chapitres qui composent cet ouvrage, en développent le sujet d'une manière à satisfaire tout homme raisonnable, & dégagé sur-tout de préjugés; car ce point est bien essentiel pour juger sagement la question qu'on traite ici. Le chapitre premier traite de *l'Esprit de l'état religieux*. Cet esprit est utile, important, sublime même; il tend à la perfection évangélique: aussi les plus grands détracteurs de l'état monastique

(a) On sent bien que l'auteur a pris cet empirisme de Mr. Samoilowitz. Aussi ne manque-t-il pas de le citer. Ce qu'il en faut penser, 15 Fév. 1782, p. 262.